

# LE PLANITRE

JOURNAL D'INFORMATION

AVRIL 2002

## BIEN VIVRE A L'HAUTIL

Voici les cartes publiées par la Direction Générale de l'Aviation Civile montrant le nouveau dispositif de circulation aérienne en région parisienne, effectif depuis le 21 Mars 2002.



Il est encore trop tôt pour mesurer l'effet de ces changements car le DGAC a limité volontairement le trafic pendant une phase de mise en route qui durera plusieurs semaines. (Voir le communiqué ci-inclus).

Cependant, à la lecture des documents publiés avec ces cartes, il nous semble que le résultat devrait être globalement positif pour L'Hautil car par vent d'ouest, qui prédomine, il y aura moins de mouvements directement au-dessus de nos têtes.

Concernant le bruit ressenti au sol, on n'en est pas si sûr, car en plus de la qualité sonore des réacteurs, il dépend principalement de l'altitude. On constate sur la carte par vent d'ouest ci-dessus que l'altitude peut varier entre 1000m et 2000m dans la zone bleue claire. Pourquoi un tel écart ? Parce que l'altitude d'un avion au décollage est fonction de la température de l'air, en hiver un avion monte plus rapidement que par une belle journée d'été bien chaude quand on a envie de profiter de son jardin.

Aussi, il ne faut pas oublier que quand on parle de l'altitude la référence est l'altitude-pression, mesurée par rapport à la mer et non pas par rapport au sol. Ainsi, Triel étant à 20m au-dessus de la mer et L'Hautil à 173m, un avion qui semble voler très bas chez nous est peut-être dans la fourchette autorisée.

## SOMMAIRE :

- 1 - Mot du Président
- 2 - Tapage nocturne - comment réagir
- 3 - Un L'Hautillois et le L'Hautilus
- 4 - La Sécurité Routière
- 5 - Transports en commun
- 6 - Circulation aérienne - communiqué
- 7 - Assemblée Générale
- 8 - Travaux
- 9 - La Mare de L'Hautil
- 10 - Le téléphone portable à L'Hautil
- 11 - La journée du patrimoine
- 12 - Animation
- 13 - Numéros utiles
- 14 - Brèves
- 15 - How's your English ?
- 16 - Recette du mois

## BIEN VIVRE A L'HAUTIL



### 1 – Mot du Président :

MERCI !



La réponse à ma demande d'adhésions du mois de Février a été très encourageante.

Nous sommes 51 familles, dont 42 à L'Hautil, qui sont maintenant réunies au sein de l'Association.

Je vous rappelle nos activités, qui sont définies par l'article 2 de nos statuts :

**« Cette Association a pour but la sauvegarde et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement du hameau de l'Hautil »**

C'est dans ce contexte que nous nous intéressons aux dossiers concernant :

- La sécurité routière
- La sécurité des biens
- La qualité de l'eau
- Les nuisances sonores
- La propreté du Hameau

et que nous organisons des manifestations pour animer notre patelin :

- La Galette des Rois, en Janvier
  - Un Méchoui, en Mai (malheureusement annulé cette année pour des raisons d'ordre technique).
  - Un feu de la Saint Jean, en Juin,
  - Une soirée Beaujolais Nouveau, en Novembre
- Il est difficile pour nous de faire plus en raison de nos obligations professionnelles et personnelles.

Pour pouvoir maintenir ces activités, le Bureau de l'Association a besoin de s'étoffer ; je solliciterai les membres dans cet objectif, lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le Samedi 27 Avril.

Le Bureau est actuellement composé de sept membres :

Bernard AUBERT – 14 Allée de l'Armoise, Triel  
Claude BAROUH – 1 Allée Claude Monet, L'Hautil  
Marie-Hélène BEAUSSIER – 5 Allée des Pins, L'Hautil  
Michael CLOSE – 46 rue des Frères Leiris, L'Hautil  
Patrick GATEFAIT – 53 rue des Ebisoires, Plaisir  
Robert LANDSBERGER – 6 rue du Cordon, L'Hautil

La réunion publique du Collectif pour la sécurité sur L'Hautil du 23 Mars a été un franc succès ; un compte-rendu est inclus dans ce Planitre.

La réunion a été également l'occasion d'annoncer aux élus présents notre étonnement et notre déception de voir s'ouvrir la veille, à l'emplacement du « Café-Hôtel du Centre », un Bar-Karaoké.

S'agissant de problèmes liés à la sécurité, il nous paraît évident que le Collectif aurait dû être informé au préalable de l'ouverture d'un tel établissement à l'endroit même où nous avons eu à déplorer plusieurs accidents de la route, et notamment deux impliquant les enfants de membres du Collectif.

Depuis cette intervention, Monsieur Le Maire a reçu des représentants de BVH en Mairie et a mené une action forte pour s'assurer de la bonne application de la loi.

Nous avons également interpellé Monsieur Le Préfet des Yvelines, Monsieur Le Directeur des Routes du Département, Madame La Conseillère Générale du Canton et Monsieur Le Commissaire Principal de Poissy.

Des rendez-vous seront pris avec ces personnalités pour faire connaître notre point de vue et pour recevoir leurs conseils.

Il est de notre avis que ce genre d'établissement n'a pas sa place dans une zone résidentielle en raison des nuisances et de l'insécurité pour les personnes et les biens qui pourraient en résulter.

Malheureusement, il nous semble que si toutes les démarches administratives légales sont respectées, et que l'établissement est en conformité concernant la sécurité, le maire ne peut pas en empêcher l'ouverture.

Cependant, nous pensons que Monsieur Le Préfet nous soutiendrait en cas d'ouverture, si jamais il constatait des abus concernant le tapage nocturne.

Il est déjà intervenu pour faire respecter la loi dans d'autres établissements de la région, y compris dans un autre restaurant appartenant aux nouveaux propriétaires, L'Ermitage à Poissy.

Après l'ouverture nous vous demanderons d'être très vigilant et de noter tout incident ayant lieu sur L'Hautil qui, par la suite pourrait peut-être prouver une augmentation de la délinquance dans notre région. Chaque incident sera à signaler par courrier au Maire avec une copie à un membre du Bureau de l'Association.

Notre seul et unique objectif est de maintenir la sécurité et le cadre de vie des L'Hautillois, nous comptons sur vous tous dans cette démarche.

Dès maintenant, nous vous donnons des conseils concernant la procédure à suivre si votre tranquillité nocturne était perturbée. (Voir 2 ci-dessous).

Si vous voulez participer d'une manière plus personnelle à cette action pour nous apporter votre expérience et vos idées, rejoignez-nous au Bureau de l'Association.

Nous publions également un article écrit par un L'Hautillois qui reprend les sentiments que nous exprimons ci-dessus et qui montre comment les voisins de l'établissement ont vécu la soirée

d'inauguration et comment ils ressentent cette incursion dans leur vie.

Michael CLOSE

## 2 - Taping nocturne - comment réagir

Comme pour tout incident de tapage nocturne venant du voisinage, il y a quelques règles de bonne conduite à respecter si vous souhaitez vous plaindre.

On peut définir le tapage nocturne comme suit :

- le bruit,
- la clientèle ivre sortant d'un établissement,
- les véhicules garés en dehors des zones autorisées,
- les infractions concernant le code de la route,
- la dégradation des biens d'autrui

La manière d'agir si votre sérénité est perturbée est la suivante.

1. Appeler le 17 et jamais le commissariat directement.
2. Si un appel ne donne lieu à aucune patrouille, rappeler le lendemain en mentionnant bien que cette fois-ci une lettre sera adressée au Commissaire de Vernouillet, au DDSP de Pontoise ainsi qu'au Procureur de la République...mais ne jamais s'énerver.
3. Le motif de l'appel doit être pour le "tapage nocturne" et non le stationnement sur les trottoirs, ceci n'est pas un motif de déplacement la nuit (sauf si un véhicule bouche une entrée carrossable bien évidemment).
4. Signaler que vous êtes le requérant et que vous vous présenterez aux forces de police; à ce moment là vous pourrez parler des véhicules sur le trottoir.
5. Ne pas appeler pour des tapages succincts (ex : cris de clients quittant un lieu, klaxons, etc...) car vous passeriez pour un mauvais voisin vis-à-vis des forces de Police qui seront du coup plus conciliantes avec les responsables de la fête ou de l'établissement concerné.

En gardant votre calme, et en respectant ces recommandations le fautif se verra très rapidement en situation très délicate vis-à-vis de la loi.

Michael CLOSE

### 3 – Un L'Hautillois et le L'Hautilus

« **BAR KARAOKE DANSANT SUR L'HAUTIL, UN DOSSIER BRULANT** »

Enseigne non conforme, activité de karaoké dansant illégale, la missive du maire de Triel aux gérants du L'Hautilus est sans équivoque. Il semble bien que ceux-ci aient pris quelques libertés avec la loi.

L'affaire a commencé le vendredi 23 mars, la soirée d'inauguration privée du bar karaoké dansant s'est vite transformée en cauchemar pour les riverains de l'établissement : bruit de musique assourdissant, ballets incessants de voitures, stationnement sauvage des véhicules, comportement agressif de certains clients manifestement éméchés, vomissures sur les abords du chemin et de la route.

La police, arrivée trop tard sur les lieux, n'a pu constater d'infractions, la musique s'étant subitement assourdie et les voitures stationnées illégalement ayant soudainement disparues.

Le rappel à l'ordre du maire à la demande de BVH, se veut rassurant, reste que l'inquiétude des habitants demeure. L'installation d'un tel établissement en pleine zone résidentielle et à proximité immédiate des habitations étonne. Il y avait bien un hôtel-restaurant en cet emplacement mais sa nouvelle destination pose de nouveaux problèmes.

La nuisance sonore tout d'abord car la construction n'a de toute évidence pas reçu de traitement particulier au niveau de l'isolement acoustique. Sans mettre en doute la bonne volonté des nouveaux propriétaires, le voisinage (et leur sommeil !) ne peut se reposer seul sur de bonnes intentions.

Le stationnement sauvage induit par l'absence d'aménagement particulier. Si du point de vue de l'urbanisme, l'Hautil ne bénéficie d'aucun statut spécial (bien qu'il s'agisse d'une zone naturelle), on peut s'étonner que le POS n'impose aucune obligation en terme de stationnement lors d'un réaménagement d'une construction destinée à recevoir du public.

Le risque d'accident ensuite. Le stationnement le long des trottoirs et les débordements inévitables dus à la consommation d'alcool rendront la fréquentation de cette route dangereuse contrariant au passage l'action du Collectif pour la Sécurité Routière sur l'Hautil qui se bat avec la mairie pour sécuriser cet axe réputé accidentogène.

La non-conformité des enseignes peut paraître anecdotique mais les panneaux lumineux utilisés percent la nuit du ciel L'Hautillois au grand dam des riverains qui ressentent ces illuminations comme une agression. Reste que le mauvais goût affiché par ces enseignes disproportionnées, disgracieuses et à la couleur criarde a atteint un objectif : être visibles depuis l'école et au-delà.

Encore une fois, les riverains ne sont pas hostiles à la réouverture de ce bar-restaurant mais son extension en karaoké dansant est totalement incompatible avec les aspirations légitimes de tranquillité et de sécurité que partagent une grande majorité des habitants de l'Hautil qui avaient cru trouver en ce lieu privilégié un espace naturel, calme et convivial.

Leur vive réaction partagée par l'association BVH ne peut être confondue avec un quelconque mouvement NIMBY (Not In My Back Yard) car elle ne reflète pas de résistance à un quelconque service d'utilité collective (à moins de reconnaître le karaoké grande cause nationale) mais rappelle la nécessité du respect de simples règles :

**« Aux particuliers de faire acte d'intelligence, aux entreprises d'installer à l'écart ou d'investir pour limiter les nuisances et aux pouvoirs publics de faire appliquer la loi et de prendre les mesures qu'imposent le bon sens et le respect d'autrui ».**

Les populations et associations concernées vont se tourner maintenant vers la préfecture, car, il n'est pas dans les pouvoirs du maire d'interdire ce type d'activité et seule une concertation avec la préfecture, les services de police ainsi que tous les acteurs de la vie publique pourront faire avancer ce dossier qui s'annonce brûlant pour la vie locale.

Vincent Di Sanzo

### 4 – La Sécurité Routière

**Compte-rendu de la réunion publique du Collectif pour la Sécurité Routière sur L'Hautil du 23 mars. Avec encore des réactions concernant «Le L'Hautilus »**

**Une réussite !**



« C'est avec plaisir et le sentiment d'être soutenus que nous avons animé la quatrième réunion publique organisée par le collectif pour la sécurité routière sur l'Hautil !

La présence de quatre élus, Madame LOPEZ-JOLLIVET Conseillère Générale du Canton de Triel, Monsieur HOULLEMARE Maire de Triel, Monsieur ESNOL Maire de Conflans et Conseiller Général, et Monsieur WANNER Maire de Boisemont, nous a également confortés dans notre détermination. Nous remercions chacun.





Qui aurait parié, lors de notre constitution, que notre collectif, après trois ans de mobilisation, pourrait rassembler plus de cinquante personnes un samedi soir ? Cette réussite et cette force, que nous sentons grandissantes, tiennent pour l'essentiel au rassemblement de toutes les associations de L'Hautil et au fonctionnement en réseau que nous avons pu mettre en place.

C'est ainsi que le collectif ne s'appuie pas sur un seul et que chaque départ peut être remplacé ; comme nous avons pu le dire, il n'y a pas de président au collectif mais des présidents. La sécurité est l'affaire de tous, elle est bien trop importante pour laisser seuls réagir les quelques-uns ayant un sens fort de la responsabilité.

L'affaire de la discothèque en est encore un exemple de situation où nous devons tous soutenir ceux qui défendent notre patelin.

La réunion publique venait donc juste à propos pour nous permettre d'alerter de nouveau les pouvoirs publics et rappeler à chacun le chemin parcouru.

Rappelons les grandes étapes qui en constituent les repères:

- 12 mai 99, première réunion au Conseil Général des Yvelines,
- 6 mai 2000, création du Collectif,
- 25 juin 2000, première réunion publique,
- août 2000, le Maire de Triel mandate le cabinet Kinergos pour une étude d'aménagement,
- 8 novembre 2000, le diagnostic du cabinet Kinergos confirme l'ampleur du problème d'insécurité sur L'Hautil,
- 18 novembre 2000, deuxième réunion publique,
- 3 mars 2001, le collectif organise sa première action médiatique en réalisant un barrage filtrant au carrefour de la Chapelle,
- 14 juin 2001, le Collectif organise sa troisième réunion publique,
- automne 2001, le Collectif obtient les premiers résultats, le Département s'engage à réaliser les

**premiers aménagements au carrefour de la RD22 avec la rue d'Ecancourt et avec la route de Maurecourt.**

De plus, chacun pourra rajouter de multiples réunions de préparation, des courriers en grands nombres, des échanges actifs sur Internet et par téléphone, autant dire que le Collectif n'a pas chômé depuis trois ans. Il faut souligner également la mobilisation de tous nos membres qui n'ont pas hésité à donner de leur temps pour distribuer nos tracts et parfois faire du porte-à-porte.

Le débat qui a animé notre réunion a montré également que le soutien des élus ne manquait pas, nous pouvons compter sur notre Maire, sur le Maire de Boisemont, sur notre Conseillère Générale et sur l'appui remarqué du Maire de Conflans, allié important puisqu'il constitue un lien étroit avec la région. Ils peuvent également compter sur nous et comme ils ont pu le constater sur la mobilisation des habitants de L'Hautil.

La présence remarquable des enfants de L'Hautil nous a permis de souligner la priorité absolue que nous devons donner maintenant à la protection de l'école.

Car il nous faut avancer. Si l'aménagement de l'ensemble de l'axe, avec en particulier la création d'une piste cyclable, reste notre objectif à long terme, il nous faut également nous fixer des étapes intermédiaires.

Deux s'imposent à nous désormais :

- l'aménagement de l'école avec une zone trente prenant en compte le stationnement des autobus,
- l'aménagement du stationnement et la protection des riverains du carrefour de la Chapelle au chemin de la Roche.

**L'opération « zone 30 virtuelle » programmée le 4 mai constituera une étape vers l'obtention de ces aménagements sachant que notre dernière rencontre avec le Département nous a laissé de bons espoirs si la Municipalité accepte de s'engager financièrement.**

Le Collectif a beaucoup travaillé, le Département a fait un premier pas, la Mairie doit maintenant s'engager.

Le Maire de Triel se trouve d'autant plus au pied du mur que la Municipalité a été défaillante sur la question de la discothèque. Le dossier est en cours depuis plusieurs mois, des autorisations ont été demandées, des subventions accordées sans que nous n'en ayons été informés !

Les conséquences sur les problèmes de circulation et de stationnement ne peuvent être qu'inquiétantes ! Des réponses rapides devront être trouvées en termes d'aménagement.

C'est sur cette note d'inquiétude et d'espoir que s'est terminée notre réunion très vite suivie d'une autre en Mairie à la demande de BVH, puis de deux autres à L'Hautil, autant dire que la mobilisation ne faiblit pas ! Pour être tenus informés consultez notre site « <http://hautil.free.fr> » ou transmettez-nous vos coordonnées télématiques et téléphoniques.

Encore merci à tous.

Gilles BILLOTTE – Porte-parole du Collectif

## 5 – Transports en commun

Michel Fournier, Conseiller Municipal délégué aux Transports, nous a fait savoir que, depuis le 4 Février, la ligne des Courriers Seine et Oise N°7 dessert les arrêts, « La Chapelle » et « l'Auberge Dauphinoise » en direction et au départ de la Gare Routière de Poissy.

Les horaires sont relativement restreints car il s'agit d'une ligne exploitée préalablement par les cars

### En direction de Poissy –arrêt à La Chapelle :

- de lundi à vendredi à 04h44, 07h33 et à 12h04

### Au départ de Poissy, Gare Routière Nord :

- de lundi à vendredi à 13h15 et à 20h00
- de lundi à jeudi à 17h39
- le vendredi à 15h44



Giroux qui desservait uniquement l'usine Peugeot. La mairie a demandé le détournement par la Gare Routière, ce qui explique les horaires actuels :

Nous remercions le Conseil Municipal pour cette initiative qui fait suite à nos démarches des années passées. Ce n'est pas encore parfait mais pourrait convenir à certains d'entre nous qui ne souhaitent plus utiliser la voiture et qui pourront s'adapter à ces horaires ; il suffit que les trains soient à l'heure en soirée !

M. Fournier étudie actuellement un projet pour permettre aux L'Hautillois de profiter d'une autre ligne existante faisant le trajet, de Boisemont à Verneuil. Cette ligne ne fonctionne qu'en période scolaire.

Elle serait très appréciable si 4 arrêts pouvaient être étudiés :

La Mare de L'Hautil, Chemin de la Roche, La Chapelle et le Parc aux Etoiles.

## 6 - Circulation aérienne - communiqué

Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement  
Direction Générale de l'Aviation Civile  
Sous-direction de la Communication et de la Modernisation  
50 rue Henry-Farman,  
75720 Paris cedex 15  
téléphone : 01 58 09 40 00  
télécopie : 01 58 09 43 69  
mail : [edith.tartry@aviation-civile.gouv.fr](mailto:edith.tartry@aviation-civile.gouv.fr)

13 mars 2002

### Nouveau dispositif de circulation aérienne en région parisienne

C'est le 21 Mars 2002 que le nouveau dispositif de circulation aérienne en région parisienne entrera en service. La montée en puissance du dispositif sera progressive avec, dans un premier temps, une limitation volontaire du trafic aérien.

C'est pour faire face aux impératifs toujours plus exigeants de la sécurité et de la régularité du transport aérien, tout en cherchant à réduire les nuisances sonores, que le nouveau dispositif a été élaboré. Il remplace un système âgé de trente ans qui ne satisfaisait plus correctement à l'ensemble de ces exigences.

Le nouveau système crée un quatrième point d'entrée pour Paris Charles-de-Gaulle au sud-ouest de la région parisienne, pour décongestionner le secteur nord-ouest, jusque là passage obligé d'une importante part du trafic. La mise en place de ce nouveau point d'entrée a entraîné la création et la révision de certaines procédures aériennes autour des aéroports de Paris Charles-de-Gaulle, d'Orly et du Bourget.

La mise en service a lieu un mois après la date prévue initialement afin de donner les meilleures garanties de sécurité pour sa mise en œuvre. Ce mois supplémentaire a été mis à profit pour affiner un dispositif d'envergure comprenant notamment :

- la révision des cartes aéronautiques à destination des pilotes,
- l'intégration sous forme électronique de ces cartes dans les systèmes de gestion des vols des avions (FMS : Flight Management System),
- l'affichage de ces nouvelles cartes sur les écrans des contrôleurs,
- pour les contrôleurs aériens, le perfectionnement de leur préparation sur simulateur.

Ce nouveau dispositif, a été arrêté le 10 décembre 2001 par Jean-Claude Gayssot, Ministre de l'Équipement, du Transport et du Logement. Il représente l'aboutissement d'un long effort de préparation de la part de tous les partenaires concernés. A la demande du Ministre, il a fait l'objet d'une large concertation avec les élus et les associations de riverains, ainsi qu'avec les organismes institutionnels, Commissions Consultatives de l'Environnement et ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires). Dans ce cadre, il a été expertisé par l'organisme européen indépendant, Eurocontrol, sous l'égide d'un Comité de pilotage

regroupant des élus des huit départements franciliens, placé sous la présidence du Préfet de la Région Île-de-France.

L'ensemble des acteurs respectera les engagements pris par le Ministre en matière d'environnement. Ces engagements répondent aux recommandations de l'ACNUSA. En particulier, après une nécessaire période de rodage et d'observation, des "volumes de protection environnementaux" dans lesquels tous les vols devront s'inscrire seront associés aux procédures de décollage et d'atterrissage des aéroports parisiens. Les déviations pourront faire l'objet de sanctions.



Ce nouveau dispositif, tout en répondant aux exigences de sécurité, offre une meilleure régularité des vols, et réduit en Île-de-France les nuisances sonores subies puisque le nombre de personnes survolées par des avions volant à une altitude inférieure à 3000 mètres diminue d'un million (le nombre de personnes survolées à une altitude inférieure à 2000 mètres diminuant, lui, de 500 000).

Des informations complémentaires sont disponibles :  
- sur le site de la DGAC [www.aviation-civile.gouv.fr](http://www.aviation-civile.gouv.fr)  
- auprès des mairies des communes survolées

## 7 – Assemblée Générale

**La 22<sup>ème</sup> Assemblée Générale de BVH aura lieu au Chalet à côté du Poney-Club le Samedi 27 Avril à 17h45.**

**Les membres à jour de leurs cotisations recevront une convocation.**

**La réunion sera suivie par un verre de l'amitié vers 19h15.**

## 8 – Travaux

### RD 22 – Rue de Frères Leiris et rue Paul Meyan :

L'investissement du Département pour l'aménagement des deux îlots ralentisseurs s'élève à 212.000 Euro, (soit environ 1,4 MF). Ces dépenses sont inscrites dans le « Budget Conditionnel 2002 », ce qui veut dire que la réalisation aura lieu en 2002 uniquement si d'autres projets prioritaires sont retardés.

En cas de non-réalisation en 2002, nos travaux deviennent prioritaires dans le « Budget Définitif 2003 » et seront réalisés en début de cette année.

Lors de notre réunion à Versailles le 20 Mars, Le Directeur des Routes, M. Richeux, nous a informés que habituellement la responsabilité du

Département ne concerne que la voirie, mais qu'exceptionnellement, dans le cadre de ce projet, la DDE pourrait réaliser également les trottoirs, qui normalement sont de la responsabilité de la Municipalité.

Dans ce cas, le budget approuvé par le Conseil Municipal le 13 Avril, pour ces trottoirs, et pour la modification de la sortie de la rue du Cordon sur la rue des Frères Leiris, pourrait être certainement utiliser pour d'autres aménagements dans L'Hautil. Ce budget Municipal s'élève à 53,000€ (350KF).

Le Directeur des Routes a également donné son accord pour qu'une étude soit lancée par ses services concernant l'aménagement, au carrefour de la Chapelle, d'îlots directionnels pour remplacer le marquage au sol actuel et les plots en plastique provisoirement installés.

L'ensemble de ces travaux sera discuté prochainement en Mairie lors d'une réunion que le Maire, Jean-Pierre HOULLEMARE, organisera.

Seront invités à la réunion les représentants<sup>2</sup> :

- de la Région Ile de France,
- du Département
- du Collectif pour la Sécurité sur L'Hautil

### RD 2 – rue de la Chapelle :

Le Département a voté un budget de 365 000 Euro (soit environ 2,4 MF) pour la rectification de virages dans la descente vers Triel sur une distance de 1,3 km.

### Rue d'Ecancourt :

Les réparations de la surface roulante de cette route, suite aux travaux de rénovation des conduits d'eau, malgré le style « patchwork » semblent être bien faites ; espérons qu'ils passeront l'hiver prochain sans trop de dégradation. Le côté négatif de ce chantier est que les véhicules roulent bien plus vite qu'avant. BVH soulèvera ce problème lors de la prochaine réunion du Collectif pour la Sécurité Routière avec M. le Maire.

Merci au Maire d'avoir tenu ses promesses concernant la remise « hors flaques d'eau » du chemin des Cinq Chênes et de l'entrée du chemin des Picardes.

### Chemin du Cordon :

Nous avons reçu un deuxième courrier d'Hervé PIVET, 18 rue d'Ecancourt concernant les difficultés pour circuler suite aux travaux d'installation de câbles fibres optiques l'année dernière.

Les villes par où ce câble est passé, et notamment Boisemont et Triel, ont tenté une action en justice contre la société concernée mais sans résultat à ce jour.

M. PIVET suggère, avec raison, que la municipalité devrait effectuer la remise en état du chemin devant chez lui (la largeur du chemin sur 20m), et demander le remboursement des frais par les voies légales. Jean-Claude WANNER, Maire de Boisemont, nous a confirmé que la situation est identique sur sa commune et sur plusieurs autres.

Il est question de monter un collectif de Mairies et d'associations pour faire plus de pression sur l'entreprise concernée. BVH a donné son accord à M. WANNER pour se joindre à cette action.

En attendant, le Président de BVH, tente une action à l'amiable auprès de l'entreprise, LD Câbles détenteur du marché qu'elle a sous-traité pour sa partie travaux à l'entreprise Le Foll.

A suivre ....

### 9 - La Mare de L'Hautil

Bien Vivre à L'Hautil, toujours attentive à l'environnement sur le massif forestier découvre avec satisfaction que la Mare n'est plus abandonnée. Effectivement, le club de pêche, « Le Poisson d'Avril », y est autorisé à .... pêcher.



Est-ce le début d'un aménagement, un état provisoire ou définitif et quelle sera la suite. Notre association est tout à fait habilitée à participer à une concertation plus vaste concernant cet espace actuellement en friche et qu'il serait souhaitable d'aménager afin de l'ouvrir à tous.

Nous l'avons fait savoir à la Municipalité lors du Conseil Municipal du 13 Avril.

L'inauguration de ce lieu magnifique est programmée pour les 8 et 9 Juin 2002. Nous avons proposé de distribuer sur L'Hautil le tract de la Mairie annonçant cet événement.

Claude Barouh



### 10 - Le Téléphone portable à L'Hautil

Nous avons appris en Mairie que la société Orange a déposé une Demande de Travaux concernant l'installation d'un pylône sur les terrains de sport.

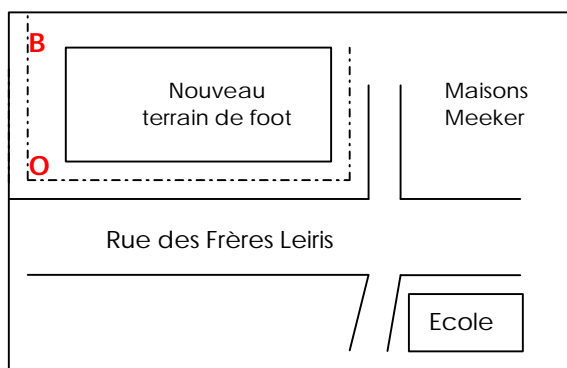
Bien sûr, nous sommes ravis qu'enfin nos portables puissent fonctionner correctement mais nous souhaitons que le pylône, de 30m de hauteur, intègre correctement le site.

Dans l'état actuel de l'étude, Orange prévoit de l'installer au bout du nouveau terrain de football à quelques mètres de la rue des Frères Leiris.

Jean-Yves SIX, Maire Adjoint Responsable de l'Urbanisme, nous a promis de discuter avec Orange, notre proposition est de l'éloigner de la rue en le plaçant de l'autre côté du terrain de football.

Comme la Mairie souhaite profiter du pylône pour y installer l'éclairage pour le terrain, le choix d'un emplacement est limité. Il est clair qu'après les enseignes affreuses installées au centre du Hameau nous préférons un pylône plus discret.

Dans le schéma ci-dessous à gauche le **O** représente la position décidée par Orange et le **B** représente la proposition de BVH.





## 11 - La journée du Patrimoine :

En Octobre 2001, les membres de l'Association, ont tous reçus une édition souvenir du Planitre pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'inauguration de la Chapelle Sainte Jeanne d'Arc à L'Hautil. La cérémonie religieuse, qui a eu lieu le Dimanche 16 Septembre, aurait dû être accompagnée d'une exposition sur l'histoire de L'Hautil, à l'occasion de la Journée du Patrimoine.

Cette exposition, préparée par Pierre GRAND, collectionneur et auteur, s'intéressant à l'histoire de sa ville, avait été annulée suite aux événements tragiques du 11 Septembre.

Il est fort possible que cette exposition soit de nouveau présentée aux L'Hautillois, dans La Chapelle, qui sera ouverte, lors de la journée du patrimoine de cette année.

A suivre ...

## 12 - Animation

Nos animations, à l'exception du feu de la Saint Jean, n'ont pas reçu le succès qu'elles méritaient l'année dernière, avec un résultat néfaste pour notre cagnotte.

Cette année nous sommes dans l'obligation d'annuler le Méchoui, initialement prévu pour le 5 Mai, en raison du vol du matériel (broche pour deux agneaux et piquets) de notre cuisinier. Nous allons réfléchir à l'opportunité d'organiser une autre manifestation pour la rentrée après les grandes vacances.

Le feu de la Saint Jean est programmé pour le Samedi 22 Juin et Mme THIEVON, Maire Adjointe Responsable des Associations, nous a informés que l'**animation** pourrait de nouveau être réalisée par « **Les Lutins** », qui ont été à l'origine de la réussite de cette fête recrée par BVH il y a 7 ans.

**Notez dans vos agendas, dès maintenant vos prochains rendez-vous amicaux sur L'Hautil :**

L'Assemblée Générale de BVH  
**Le Samedi 27 Avril à 17h45**  
 et

Le feu de la Saint Jean, qui aura lieu :  
**le Samedi 22 Juin à partir de 21h00**

## 13 - Numéros utiles

Faisant suite à la demande de nos membres nous avons décidé d'inclure, à chaque publication du Planitre, ces quelques numéros utiles :

<b>Pompiers de Triel-sur-Seine :</b>	<b>01 39 70 71 76</b>
<b>Pompiers</b>	<b>Le 18</b>
<b>Police Secours</b>	<b>Le 17</b>
<b>Gendarmerie</b>	<b>01 39 74 52 12</b>
<b>Commissariat de Poissy</b>	<b>01 39 22 27 27</b>
<b>SAMU</b>	<b>Le 15</b>
<b>Hôpital de Poissy - Urgences</b>	<b>01 39 27 51 17</b>
<b>Hôpital de St. Germain - Urgences</b>	<b>01 39 27 41 00</b>
<b>Hôpital de Meulan - Urgences</b>	<b>01 30 22 43 33</b>
<b>Centre Antipoison (Paris 10 ième)</b>	<b>01 40 37 04 02</b>
<b>Ambulance Meulan</b>	<b>01 30 22 07 00</b>
<b>Ambulance Poissy</b>	<b>01 39 65 12 38</b>
<b>Ambulance Verneuil</b>	<b>01 39 65 71 92</b>
<b>GDF Sécurité / Dépannage</b>	<b>01 39 75 18 18</b>
<b>EDF Sécurité / Dépannage</b>	<b>01 39 75 19 19</b>
<b>SIVaTRU (Questions « Tri sélectif »)</b>	<b>01 39 27 08 71</b>
<b>Office Nationale de la Chasse</b>	<b>01 44 15 17 17</b>
<b>Mairie de Triel-sur-Seine</b>	<b>01 39 70 22 00</b>

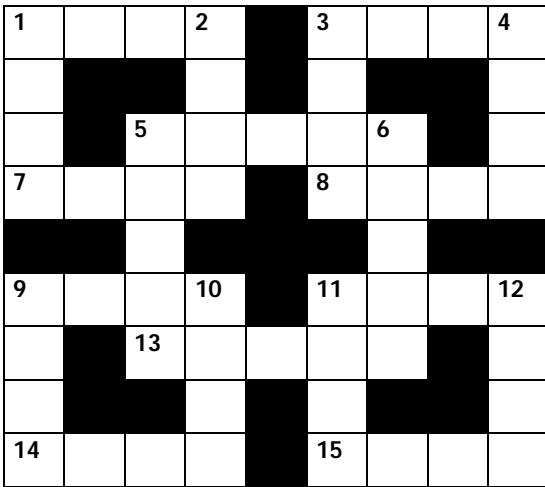
## 14 - Brèves

Baby Sitting :

Cécile et Thierry ASTIER, 7 Allée des Cerfs, résidence « Le Chesnaie » cherche un étudiant ou une étudiante pour garder leurs enfants en soirée.

Téléphoner au 01 39 74 22 47 ou se présenter si vous êtes intéressés.

**15 – How's your English ?**



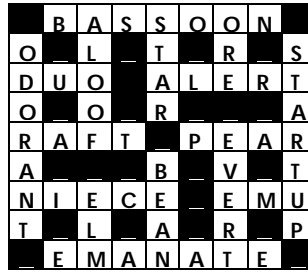
**Across** →

- 1 The family residence
- 3 To put one foot in front of the other = to ....
- 5 A means of transport
- 7 A sum of money which is borrowed
- 8 A secret society
- 9 The past participle of "tell"
- 11 It sparkles at night in the sky
- 13 A young man
- 14 Not on time
- 15 It's an obligation. It is a ....

**Down** ↓

- 1 To transport goods
- 2 To .... money is an objective when one works
- 3 Judiciary mandate
- 4 Royalty
- 5 To make sure that a list of items is correct
- 6 Opposed to "South"
- 9 Guillaume ....
- 10 It's finished. It's ....
- 11 Part of a flower
- 12 Red coloured deposit on metal

**Solution : Planète de Septembre 2001 :**



**Across** →

- 1 A wind instrument.
- 7 Two singers working together.
- 8 To raise the alarm. To \_\_\_\_ someone.
- 9 A means of transport on a river.
- 10 A common fruit in Europe.
- 13 A member of the family.
- 15 A bird from New Zealand.
- 16 To come from a source.

**Down** ↓

- 2 To have an attitude of superiority. To be \_\_\_\_ .
- 3 In the sky or on the stage.
- 4 A raw material. For example : Iron \_\_\_\_ .
- 5 Something that smells nice is, \_\_\_\_ .
- 6 A new technology company.
- 11 American lady - tennis champion.
- 12 A haricot \_\_\_\_ .
- 14 A tree.

## 16 - Recette du mois



**Préparation : 10 minutes**

**Cuisson : 60 minutes**

**Ingrédients :**

- 1 petit coq de 1,5kg
- 100 g d'échalotes
- 3 dl de bière (brune ou gueuse)
- 40 g de farine
- 1 dl d'huile
- 50 g de beurre
- 40 g de moutarde forte
- 1 cuillerée à soupe de baies de genièvre
- 4 petites tranches de pain de campagne
- 1 bouquet garni (thym, laurier, persil)
- 1 dl de crème fraîche
- sel, poivre

**Matériel :**

- 1 cocotte
- 1 chinois
- 1 spatule en bois
- 1 fouet

### Coq à la Bière

**Quoi faire ? :**

- 1) Coupez le coq en morceaux. Faites chauffer l'huile dans une cocotte où vous ferez revenir les morceaux de coq, salés et poivrés.
- 2) Epluchez et hachez les échalotes. Ajoutez-les dans la cocotte. Saupoudrez avec la farine et tournez avec une spatule en bois. Mouillez avec les deux tiers de la bière. Ajoutez bouquet garni, sel, poivre et quelques baies de genièvre. Couvrez, et laissez cuire une petite heure.
- 3) Sortez les morceaux de coq de la cocotte, et réservez-les au chaud. Passez la sauce au chinois, remettez-le dans la cocotte et

portez-la à ébullition. Ajoutez alors la crème fraîche, le reste de la bière et des baies de genièvre. Remuez au fouet. Laissez réduire un peu.

- 4) Faites dorer au beurre les tranches de pain de campagne. Tartinez-les de moutarde.
- 5) Hors du feu, ajoutez une cuillerée à soupe de moutarde dans la sauce. Dressez les morceaux de coq dans un plat creux, arrosez-les de sauce bien chaude, et garnissez avec les tranches de pain.

**Conseil :** Pour rester dans la tradition du Nord, accompagnez ce plat d'endives braisées.

**Vin :** La bière que vous avez choisie pour la sauce ou un Corbières.

**Bon Appétit.**

Le Cordon Vert

Nous serions ravis d'accueillir dans l'Association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, les anciennes qui hésitent toujours à nous rejoindre.

C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 15 €, pour une famille, (9 € pour les personnes seules), à l'ordre de « Association Bien Vivre à L'Hautil » et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser à la Trésorière Marie-Hélène BEAUSSIER, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



**BIEN VIVRE A L'HAUTIL – ADHESION 2002**

A retourner à: Marie-Hélène BEAUSSIER, 5 Allée des Pins, 78510 Triel-sur-Seine  
ou à Mike CLOSE 46 rue des Frères Leiris, Triel-sur-Seine.

Nom : ..... Prénom Epouse : .....

Adresse : ..... Prénom Epoux : .....

.....

.....

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH : Famille : 15€  
Individuel : 9€